

**METHANOL****Code : 14003****SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Description chimique : Méthanol , Alcool méthylique , Alcool de bois .  
Type de produit : Produit pur .  
Numéro de régistration Reach : 01-2119433307-44

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage(s) identifié(s) : Voir le tableau sur la première page de l'annexe.  
Usage(s) déconseillé(s) : Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées dans le tableau sur la première page de l'annexe.  
Ne pas utiliser dans des articles décoratifs, dans des farces et attrapes et dans des jeux (conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006) (3).  
Substances ou mélanges liquides répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008: (a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F, (b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10, (c) la classe de danger 4.1, (d) la classe de danger 5.1).  
Ne pas utiliser dans des générateurs d'aérosols à des fins de divertissement et de décoration (conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006) (4).  
Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du Règlement (CE) n° 1272/2008).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société : BRENNTAG N.V. - Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK  
TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77/57/11  
E-MAIL: info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

BRENNTAG Nederland B.V. - Donker Duyvisweg 44 - NL-3316 BM DORDRECHT  
TEL: +31(0)78/65.44.944 - FAX: +31(0)78/65.44.919  
E-MAIL: info@brenntag.nl - Website: www.brenntag.nl

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro de téléphone en cas d'urgence : La Belgique : Centre Anti-Poison - Bruxelles  
TEL: +32(0)70/245.245

Les Pays-Bas : Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven  
TEL: +31(0)30/274.88.88 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

**SECTION 2. Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008**

Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger (Flam. Liq. 2; H225)  
Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 3 - Danger (Acute Tox. 3, oral; H301)  
Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 3 - Danger (Acute Tox. 3, dermal; H311)  
Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 - Danger (Acute Tox. 3, inhalation; H331)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 - Danger (STOT SE 1; H370)

**METHANOL**
**Code : 14003**
**SECTION 2. Identification des dangers (suite)**
**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Etiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008**

- Composant(s) dangereux : Méthanol
- Pictogramme(s) de danger
 




- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H301 - Toxique en cas d'ingestion. H311 - Toxique par contact cutané. H331 - Toxique par inhalation. H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- Conseils de prudence
  - Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
  - Intervention : P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P370+P378 - En cas d'incendie : Utiliser de la poudre chimique sèche, de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
  - Stockage : P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**2.3. Autres dangers**

- Dangers physiques/chimiques : Attaque des métaux alcalino(-terreux) et des métaux légers avec dégagement d'hydrogène gazeux.  
Brûle avec une flamme invisible.  
Des vapeurs de Monoxyde de carbone toxiques peuvent se dégager lors d'une combustion incomplète.
- Dangers sur la santé : Une concentration dangereuse pour la santé dans l'air sera atteinte assez rapidement lors de l'évaporation de cette substance à env. 20°C; par pulvérisation encore plus rapide.  
Peut provoquer une diminution de la capacité visuelle à la cécité totale.
- Dangers pour l'environnement : Pas de danger significatif. Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (conformément à l'annexe XIII).
- Dangers pour la sécurité : Les vapeurs du produit peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

Nom du composant(s)	% en poids	n° CAS	n° EINECS	n° index	n° Reach	CLASSIFICATION
Méthanol	: > 99.85 %	67-56-1	200-659-6	603-001-00-X	01-2119433307-44	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3 (oral); H301 Acute Tox. 3 (skin); H311 Acute Tox. 3 (inhal); H331 STOT SE 1; H370

Le texte complet des mentions (EU)H se trouve à la section 16.

Note: SCL s'applique

**METHANOL****Code : 14003****SECTION 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

- En Général : EN TOUT CAS CONSULTER UN MEDECIN.  
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais.  
Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.  
Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
  - Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés.  
Laver la peau immédiatement à l'eau savonneuse. (év. se doucher).  
Appeler un médecin.
  - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.  
Enlever les verres de contact.  
Consulter un oculiste.  
Continuer à rincer ou dégoutter l'oeil pendant le transport.
  - Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir section 11.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le NVIC ou le Centre Antipoison belge.

- Instructions pour le médecin : Traiter spécifiquement contre l'intoxication du Méthanol.  
Placer le patient en observation, car les symptômes de l'intoxication du Méthanol ne se manifestent qu'après 18-36 h (ou plus).

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

- Adéquats : Poudre chimique sèche , Mousse résistant aux alcools , Dioxyde de carbone (CO2) , Eau pulvérisée .
- Inadéquats : Fort courant d'eau .

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques particuliers : En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.  
Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements de protection adéquats.
- Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée, ...).  
Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.  
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section

**METHANOL****Code : 14003****SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)**

8)

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.  
Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte.  
Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.  
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés.  
Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant inerte.  
Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Pour l'équipement de protection, voir section 8.  
Pour l'élimination des déchets, voir section 13.

**SECTION 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Attention : ABSORPTION PAR LA PEAU !  
EVITER TRANSFORMATION DE BROUILLARD ! HYGIENE STRICTE !  
Prévenir l'exposition aux femmes (enceintes).  
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Lavez-vous les mains avant et après que vous avez travaillées avec le produit.  
Des rince-oeil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais, obscur, bien ventilé et à l'épreuve du feu.  
Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés.  
Conserver à l'écart des : Agents oxydants , Produits très acides , Métaux légers .

\* Prévention des incendies et des explosions : Ecarter toute source d'ignition (feu ouverte, étincelles, fumée, ...).  
A une température supérieure ou égale au point d'éclair, le mélange vapeur-air peut devenir facilement inflammable et explosif.  
Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.  
Utiliser un équipement à l'épreuve d'explosion.  
Utiliser l'outil étincelle-bras.

Matériaux d'emballage recommandés : Acier doux galvanisé , Acier inoxydable .  
Matériaux d'emballage déconseillés : Aluminium , Plomb ( + Alliages ), Zinc , Quelques matières synthétiques , Caoutchouc , Agent enduit .

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour les usages identifiés, voir le sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

**METHANOL**
**Code : 14003**
**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle	: Méthanol : Valeur limite (BE) : 200 ppm (266 mg/m <sup>3</sup> ) (2014) (D) Méthanol : Valeur courte durée (BE) : 250 ppm (333 mg/m <sup>3</sup> ) (2014) (D) Méthanol : Valeur limite (VME 8 h) (NL) : 100 ppm (133 mg/m <sup>3</sup> ) (2011) (H) (D) La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. (H) L'addition d'un "H" indique que la substance est relativement facilement absorbée par la peau.
* Valeurs limites biologiques DNELs	: • Méthanol : Valeurs limites biologiques : 30 mg/l (Méthanol dans urine) (TRGS) : • Méthanol : Travailleur, effets locaux aigus, inhalation : 260 mg/m <sup>3</sup> • Méthanol : Travailleur, effets systémiques aigus, inhalation : 260 mg/m <sup>3</sup> • Méthanol : Travailleur, effets systémiques aigus, cutané : 40 mg/kg pc/jour • Méthanol : Travailleur, effets locaux à long-terme, inhalation : 260 mg/m <sup>3</sup> • Méthanol : Travailleur, effets systémiques à long terme, inhalation : 260 mg/m <sup>3</sup> • Méthanol : Travailleur, effets systémiques à long terme, cutané : 40 mg/kg pc/jour • Méthanol : Consommateur, effets locaux aigus, inhalation : 50 mg/m <sup>3</sup> • Méthanol : Consommateur, effets systémiques aigus, inhalation : 50 mg/m <sup>3</sup> • Méthanol : Consommateur, effets systémiques aigus, dermal : 8 mg/kg pc/jour • Méthanol : Consommateur, effets locaux à long-terme, inhalation : 50 mg/m <sup>3</sup> • Méthanol : Consommateur, effets systémiques à long terme, inhalation : 50 mg/m <sup>3</sup> • Méthanol : Consommateur, effets systémiques à long terme, cutané : 8 mg/kg pc/jour
PNECs	: • Méthanol : Eau douce : 20,8 mg/l • Méthanol : Eau de mer : 2,08 mg/l • Méthanol : Sédiment d'eau douce : 77 mg/kg • Méthanol : Sédiment marin : 7,7 mg/kg • Méthanol : Sol : 3,18 mg/kg • Méthanol : Rejet intermittent : 1540 mg/l • Méthanol : Station de traitement des eaux usées : 100 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures d'ordre technique	: Aréation , Aspiration locale .
Equipements individuels de protection	
- Protection respiratoire	: Masque agréé-CE contre les vapeurs organiques et solvants (type AX, brune).
- Protection de la peau	: Un vêtement de protection approprié .
- Protection des mains	: Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374): L'aptitude des gants et du délai de rupture pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. - matière : Caoutchouc butylique - épaisseur : 0,7 mm - délai de rupture : > 480'
- Protection des yeux/du visage	: Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Voir sections 6, 7, 12 et 13.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique (20°C)	: Liquide .
Aspect/Couleur	: Clair(e) , Incolore .
Odeur	: Odeur piquante .

**METHANOL****Code : 14003****SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)**

Seuil olfactif	: 0,75 mg/m <sup>3</sup>
Valeur pH	: Non applicable.
Point de fusion/congélation	: -98 °C
Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa)	: 65 °C
Point d'éclair	: 9,7 °C
Vitesse d'évaporation	: 5,3 ( Ether = 1) 2,1 ( Acétate de butyle = 1)
Limites d'explosivité en air	: 5,5 - 44 % en vol.
Pression de vapeur (20°C)	: 12,9 kPa
Pression de vapeur (50°C)	: 55,2 kPa
Densité de vapeur relative (air=1)	: 1,1
Densité relative du mélange saturé de vapeur/air (air=1)	: 1,01
Densité relative (l'eau=1)	: 0,79 - 0,80
Densité (20°C)	: 0,79 - 0,80 kg/l
Hydrosolubilité	: Entièrement soluble .
Log P octanol/eau (20°C)	: -0,7
Température d'auto-inflammation	: 455 °C
Energie d'inflammation minimum	: 0,14 mJ
Température de décomposition	: Non établi.
Viscosité (20°C)	: 0,544-0,597 mPa.s ( Dynamique )
Propriétés explosives	: Très explosif en présence des métaux et des agents oxydants.
Propriétés comburantes	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes

**9.2. Autres informations**

Tension de surface (20°C)	: 22,61 mN/m
Guidage spécifique	: 1,5*10E5 pS/m
% Volatiles (en poids)	: 100
Pression critique	: 7952 kPa
Température critique	: 240 °C
Concentration de saturation	: 166 g/m <sup>3</sup>

**SECTION 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité : Réagit violemment avec les agents oxydants et les acides forts.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable dans des conditions normales .

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Les vapeurs du produit peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Attaque des métaux alcalino(-terreux) et des métaux légers avec dégagement d'hydrogène gazeux.  
Des vapeurs de Monoxyde de carbone toxiques peuvent se dégager lors d'une combustion incomplète.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Températures élevées , Humidité , Lumière du soleil directe .

**10.5. Matières incompatibles**

**METHANOL**
**Code : 14003**
**SECTION 10. Stabilité et réactivité (suite)**

Matières à éviter : Agents oxydants , Produits très acides , Métaux légers .

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone , Hydrogène , Formaldéhyde .

**SECTION 11. Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

- Inhalation

 : Toxique par inhalation.  
L'exposition à de fortes concentrations peut causer un début de perte de conscience et des troubles de la vue.  
Dans des concentrations considérables, le produit peut faire trembler, provoquer des crises, etc. ...

Symptômes: Etourdissements , Maux de tête , Toux , Vomissement , Maux de ventre , Abrutissement , Nausées , Essoufflement , Perte de conscience .

• Méthanol : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : 128,2 mg/l ( Air )

- Contact avec la peau

 : Toxique par contact cutané.  
Le produit est absorbé par la peau. Le produit provoque un dessèchement de la peau.

Symptômes: Peau sèche , Rougeur .

• Méthanol : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : 15800-17100 mg/kg

- Ingestion

 : Toxique en cas d'ingestion.  
Peut conduire à une toxicité de l'oxygène (acidose).

Symptômes: Voir "Inhalation" .

• Méthanol : DL50 (Rat, admin. orale) : 1187-2769 mg/kg (15-35% Solution )

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Le contact avec la peau peut endommager l'eczéma.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Pas d'effets connus.

Danger par aspiration

 : Le produit peut agir sur le système nerveux central et ainsi causer des interruptions de fonction. ( Symptômes de type parkinsonien )  
L'effet peut être retardé l'apparition.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Pas sensible .

Effets cancérogènes

: Non repris comme carcinogène .

Effets mutagènes

: Non repris comme mutagène .

Toxicité vis-à-vis de la reproduction

: Europe : Non repris pour toxicité de reproduction .

\* Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

 : Chez l'homme : Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
Organe(s) cible(s) : Nerf optique ( Yeux (LOAEL = 2000 mg/kg)); Système nerveux central .  
( Résultant en : Maux de tête , Etourdissements , Diminution de l'acuité visuelle )

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

 : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes .  
Chez les animaux : Organe(s) cible(s) : Coeur , Cerveaux , Foie (NOAEC = 0,13 mg/l)

**SECTION 12. Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Ecotoxicité

 : • Méthanol : CL50 (Poisson, 96 h) : 15400 mg/l (Lepomis macrochirus) ( Guide de l'OCDE 203)  
• Méthanol : CE50 (Algue, 96 h) : 22000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) ( Guide de l'OCDE 201)  
• Méthanol : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : >10000 mg/l ( Guide de l'OCDE 202)

**METHANOL****Code : 14003****SECTION 12. Informations écologiques (suite)****12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité : • Méthanol : Persistance et dégradabilité : Se biodégrader facilement .

**12.3. Potentiel de bio-accumulation**

Bioaccumulation : • Méthanol : Bioaccumulation : On ne s'attend pas à une bio-accumulation .

**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité : • Méthanol : Mobilité : Le produit n'est presque pas absorbé dans le sol ou les sédiments.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation : • Méthanol : PBT/vPvB : Non

**12.6. Autres effets néfastes**

Potentiel de formation d'ozone photochimique : Aucune donnée disponible.

Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone : Aucune donnée disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien : Aucune donnée disponible.

Potentiel de réchauffement global : Aucune donnée disponible.

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.

Liste européenne des déchets : XXXXXX - Code européen de déchets. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié. Voir la Décision 2001/118/CE .

Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

**SECTION 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° UN : 1230

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom ADR/RID : UN 1230 Méthanol, 3 (6.1), II, (D/E)

Nom ADN : UN 1230 Méthanol , 3 (6.1), II

Nom IMDG : UN 1230 Methanol , 3, (6.1), II, (9,7°C)

Nom IATA : UN 1230 Méthanol , 3, (6.1), II

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe : 3 + 6.1

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage : II

**METHANOL**
**Code : 14003**
**SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**
**14.5. Dangers pour l'environnement**

 Danger pour l'environnement : Non  
 Polluant marin : Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

 Indication du danger : 336  
 Symbole(s) de danger : 3 + 6.1  
 N° EmS : F-E , S-D

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

 Type de navire requis : 3  
 Catégorie de pollution : Y

**SECTION 15. Informations réglementaires**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Inventaires	: Inventaire de l'Australie (AICS): Figurant dans l'inventaire. Inventaire du Canada (DSL): Figurant dans l'inventaire. Inventaire de Chine (IECS): Figurant dans l'inventaire. Inventaire européen (EINECS): Figurant dans l'inventaire. Inventaire du Japon (ENCS): Figurant dans l'inventaire. Inventaire de la Corée (KECI): Figurant dans l'inventaire. Inventaire des Philippines (PICCS): Figurant dans l'inventaire. Inventaire des Etats-Unis (TSCA): Figurant dans l'inventaire.
N° NFPA	: 1-3-0
Règle(s) UE applicable(s)	: Directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail Directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail Directive 1999/13/CE du Conseil du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets Directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la Directive 1999/13/CE Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach)
Réglementations nationales - Allemagne	: WGK : 1

**METHANOL**
**Code : 14003**
**SECTION 15. Informations réglementaires (suite)**

- Pays-Bas : Charge de l'eau : 11  
 Effort d'assainissement : B  
 Liste de la SZW des substances toxiques de reproduction : Méthanol

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour le produit.

**SECTION 16. Autres informations**

- \* Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et les modifications actuelles correspondantes.  
 Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.
- \* Modification par rapport à la révision précédente.
- \* Modifications : Révision générale
- \* Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances ( Producteur(s) )  
 Voyez aussi sur l'adresse d'Internet:  
<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>
- Mention(s) (EU)H : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H301 - Toxique en cas d'ingestion.  
 H311 - Toxique par contact cutané.  
 H331 - Toxique par inhalation.  
 H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- \* Procédure de classification : Flam. Liq. 2; H225 - Basé sur des données d'essai  
 Acute Tox. 3, oral; H301 - Méthode de calcul  
 Acute Tox. 3, dermal; H311 - Méthode de calcul  
 Acute Tox. 3, inhalation; H331 - Méthode de calcul  
 STOT SE 1 ; H370 - Méthode de calcul
- \* Liste des abréviations et acronymes : Acute Tox. 3, dermal : Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 3  
 Acute Tox. 3, inhalation : Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3  
 Acute Tox. 3, oral : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 3  
 ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure)  
 ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)  
 CO : Monoxyde de carbone  
 DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité  
 CE50 : Concentration Effective médiane  
 EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes  
 Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables - Catégorie 2  
 IATA (International Air Transport Association) : provisions relatives au transport international des marchandises dangereuses par air  
 IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer  
 CL50 : Concentration Létale médiane  
 DL50 : Dose Létal médian  
 NFPA (National Fire Protection Association) ou diamant du feu  
 NVIC : Centre National d'Information toxicologique  
 OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
 PBT : persistante, bioaccumulable et toxique  
 PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en deçà duquel l'exposition à une substance sans effet  
 RCP (Reciprocal Calculation Procedure)  
 REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques

**METHANOL****Code : 14003****SECTION 16. Autres informations (suite)**

RID (Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses)

SCL (Specific Concentration Limits) : limites de concentration spécifiques

STOT SE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1

Liste de la SZW : Liste de substances et de processus cancérogènes comme visée à l'article 4.11 du décret de conditions de travail

Liste de la SZW : Liste non limitative de substances toxiques de reproduction auxquelles l'obligation additionnelle d'enregistrement s'applique comme visé à l'article 4.2a, deuxième paragraphe du Décret sur les conditions de travail

VME (Valeur Moyenne d'Exposition) : l'exposition moyenne durant une période spécifique

WGK (Wassergefährdungsklasse) : une classification allemande des substances qui indiquent le risque d'environnement pour l'eau de surface

vPvB : très persistante et très bioaccumulable

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

**Fin du document**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de la substance	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	1, 4	NA	ES1740
2	Utilisation en tant qu'intermédiaire	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	6a, 6b	NA	ES1746
3	Distribution de la substance	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	1, 2	NA	ES1749
4	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 14, 15	2	NA	ES20237
5	Utilisation dans les agents de nettoyage	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 7, 8a, 8b, 10, 13	4	NA	ES1798
6	Utilisation dans les agents de nettoyage	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 10, 11, 13	8a, 8d	NA	ES1801
7	Utilisation dans les agents de nettoyage	21	NA	35	NA	8a, 8d	NA	ES1831
8	Utilisation dans le carburant	3	10	NA	1, 2, 3, 8a, 8b, 16	7	NA	ES1803
9	Utilisation dans le carburant	22	NA	NA	1, 2, 3, 8a, 8b, 16	8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES1806
10	Utilisation dans le carburant	21	NA	13	NA	8b, 8e, 9a, 9b	NA	ES1834
11	Utilisation dans des laboratoires	3	NA	NA	10, 15	4	NA	ES1813
12	Utilisation dans des laboratoires	22	NA	NA	10, 15	8a	NA	ES1827
13	Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes	21	NA	4	NA	8a, 8d	NA	ES1837
14	Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau	3	NA	NA	2	4, 6b	NA	ES2315
15	Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers	22	NA	NA	4, 5, 8a, 8b	9b	NA	ES1840
16	Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b	4	NA	ES1842

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

gaziers							
---------	--	--	--	--	--	--	--

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de la substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Activité	Fabrication de la substance ou utilisation en tant que produit chimique de processus ou agent d'extraction. Comprend le recyclage / la récupération, le transfert de matériaux, le stockage, la maintenance, le chargement (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV), l'échantillonnage et les activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3, PROC15)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC4, PROC8b)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales Systèmes clos avec une collection d'échantillons avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
	Expositions générales Systèmes clos Utiliser dans des procédés par lots confinés	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC3)
	Expositions générales Systèmes ouverts Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4)
	Méthode d'échantillonnage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Utiliser un système d'échantillonnage pour le contrôle de l'exposition.(PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC15)
	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
	Transferts de matière en vrac	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Éviter l'échantillonnage par prélèvement manuel par trempage. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
Conditions et mesures en relation	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
PA100056_001	4/54	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

avec l'évaluation de la protection  
personnelle, de l'hygiène et de la  
santé

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC15	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m3	0,00004
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,05mg/m3	0,0002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2, PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m3	0,026
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3, PROC4, PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC4, PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	13,71mg/kg p.c./jour	0,343

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,00mg/m3	0,023
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	12,00mg/m3	0,046

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation en tant qu'intermédiaire**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
Activité	Utilisation de substance en tant qu'intermédiaire (sans rapport avec les "conditions strictement contrôlées"). Comprend le recyclage / la récupération, les transferts de matériaux, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV).

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a, ERC6b**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à	Expositions générales	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
	Systèmes clos	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

partir de la source vers le  
travailleur

avec une collection d'échantillons avec des expositions occasionnelles contrôlées	
Expositions générales Systèmes clos Utiliser dans des procédés par lots confinés	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC3)
Expositions générales Systèmes ouverts Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4)
Méthode d'échantillonnage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b)
Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC15)
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC15	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m3	0,00004
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,05mg/m3	0,0002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2, PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m3	0,026
PROC2, PROC15	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC4, PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	13,71mg/kg p.c./jour	0,343
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,00mg/m3	0,023
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	12,00mg/m3	0,046

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 3: Distribution de la substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations
Activité	Chargement (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV) et reconditionnement (y compris en fûts et petits conteneurs) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC4, PROC8b, PROC9)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur

Expositions générales Systèmes clos avec une collection d'échantillons avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
Expositions générales Systèmes clos Utiliser dans des procédés par lots confinés	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC3)
Expositions générales Systèmes ouverts Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4)
Transferts de matière en vrac Systèmes ouverts	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
Transferts de matière en vrac	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Remettre les couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation. Nettoyer immédiatement les déversements. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC9)
Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m3	0,00004
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,05mg/m3	0,0002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m3	0,026
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC4, PROC8b, PROC9	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	13,71mg/kg p.c./jour	0,343
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a	---	Travailleur - par	66,67mg/m3	0,256

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		inhalation, court terme - systémiques		
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,00mg/m3	0,023
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	12,00mg/m3	0,046
PROC9	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC9	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,34mg/m3	0,205

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 4: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Formulation, conditionnement et reconditionnement de la substance et de ses mélanges au cours d'opérations discontinues ou continues, y compris les opérations de stockage, de transfert de matériaux, de mélangeage, de pastillage, de compression, de granulation, d'extrusion, de conditionnement à grande et petite échelles, d'échantillonnage et de maintenance ainsi que les activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3, PROC15)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC4, PROC8b, PROC9)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales Systèmes clos avec une collection d'échantillons avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
	Expositions générales Systèmes clos Utiliser dans des procédés par lots confinés	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC3)
	Expositions générales Systèmes ouverts Procédé en lots avec une collection d'échantillons avec la possibilité de création d'aérosol	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4)
	Méthode d'échantillonnage	Eviter l'échantillonnage par prélèvement manuel par trempage. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC15)
	Transferts de matière en vrac	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
	Transferts de matière en vrac	Avant débranchement, nettoyer les conduites. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Remettre les couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation. S'assurer que les transferts de matière se font sous

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC9)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Eviter l'échantillonnage par prélèvement manuel par trempage. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) avec la possibilité de création d'aérosol	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC5)
	Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC14)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	---	---	---	---

Lorsque les contrôles existants et les mesures de management des risques recommandées sont appliquées, on peut conclure à une utilisation sûre.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les agents de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Activité	Couvrir l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le prélèvement du contenu de fûts ou de grands récipients ; et les expositions au cours des étapes de mélangeage/dilution de la phase préparatoire et des activités de nettoyage (y compris opérations de pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatiques ou manuelles).

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC13**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC4, PROC8b, PROC13)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

travailleurs		
	température ambiante .	
	Dimension du local	1000 m3(PROC7)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
	Utiliser dans des procédés par lots confinés	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 90 %)(PROC3, PROC4)
	Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.(PROC7)
	Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyage	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 90 %)(PROC13)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Nettoyage avec des laveurs à haute pression	Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail . S'assurer que la tâche s'effectue en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance entre la tête et le produit de plus d'1m). S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement examinés et entretenus.(PROC7)
<b>2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm2 (PROC10)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à	Nettoyage avec des laveurs à basse-pression	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 90
PA100056_001	20/54	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

partir de la source vers le travailleur		%(PROC10)
--	--	-----------

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC7: StoffenManager (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m3	0,00004
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,05mg/m3	0,0002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m3	0,026
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC3, PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC4, PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC7	---	Travailleur - inhalation - aigu et long terme -	141,1mg/m3	0,542

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		systemique		
PROC8a, PROC13	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systemique	13,71mg/kg p.c./jour	0,343
PROC8a, PROC13	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a, PROC13	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	6,00mg/m3	0,023
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	12,00mg/m3	0,046
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	53,33mg/m3	0,205
PROC10	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systemique	21,94mg/kg p.c./jour	0,549
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	26,67mg/m3	0,103

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les agents de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Activité	Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le prélèvement du contenu de fûts ou de grands récipients ; et les expositions au cours des étapes de mélangeage/dilution de la phase préparatoire et des activités de nettoyage (y compris opérations de pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatiques ou manuelles).

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée		5 L/min (PROC11)
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC4, PROC8b, PROC13)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a, PROC10, PROC11)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)	
	Dimension du local	1000 m <sup>3</sup> (PROC11)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 80 %)(PROC2)
	Processus automatisé avec systèmes (semi-)clos Utiliser dans des systèmes confinés Transferts par fûts/ lots	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 80 %)(PROC3)
	Processus semi-automatisé(p.e. application semi-automatique de soins et d'entretien du sol	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 80 %)(PROC4)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spécialisé	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. ou S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8a)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialisé	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. ou S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC8b)
	Nettoyage avec des laveurs à basse-pression Laminage, Brossage pas de pulvérisation	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC10)
	Nettoyage avec des laveurs à haute pression Vaporisation	Utiliser des outils à long manche là où c'est possible. Limiter la concentration de substance dans le produit à 3% Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 200

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		min(PROC11)
	Trempage, immersion et coulage	Assurer l'opération avec une hotte de réception disposée de manière adéquate. (Efficacité: 80 %)(PROC13)
	Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 80 %)(PROC2)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer que le travailleur n'est pas dans la direction du courant d'air. S'assurer que la tâche s'effectue en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance entre la tête et le produit de plus d'1m).(PROC11)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 90 %)(PROC11)	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC11: Riskofderm V2.1

PROC11: StoffenManager (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,13mg/m3	0,0005
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,53mg/m3	0,002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	106,67mg/m3	0,440
PROC4	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	40,00mg/m3	0,154
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	160,00mg/m3	0,615
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,68mg/kg p.c./jour	0,017
PROC8a, PROC10	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a, PROC10	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	16,67mg/m3	0,064
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	33,34mg/m3	0,128
PROC10	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC11	---	Travailleur - inhalation - aigu et long terme - systémique	134,1mg/m3	0,516
PROC11	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	7,24mg/kg p.c./jour	0,181
PROC13	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme -	13,71mg/kg p.c./jour	0,343

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		systemique		
PROC13	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC13	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	133,33mg/m3	0,513

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation dans les agents de nettoyage**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 2,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1 kg
	Pertinent pour les estimations d'expositions par inhalation.	
	Quantité utilisée par cas	0,16 g
	Pertinent pour les estimations d'exposition cutanées.	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	2 h
	Fréquence d'utilisation	102 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Pour chaque événement d'utilisation, suppose que la quantité ingérée est de	0,4 g (gramme)(PC35)
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Vitesse de ventilation par heure	0,5
	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m3) en présence d'une ventilation typique.	

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant pour vitre)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 5%
-----------------------------	---	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	16,2 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	1 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	15 m <sup>3</sup>
	Vitesse de ventilation par heure	2,5
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	S'assurer que la pulvérisation se fait à l'écart des personnes.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Consommateurs**

ECETOC TRA consumer v3. Le modèle ConsExpo a été utilisé pour estimer l'exposition du consommateur sauf si spécifié différemment.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans le carburant**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Activité	Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et englobe les activités liées à son transfert, son utilisation, la maintenance de l'équipement et la manipulation des déchets.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC7**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3, PROC16)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC8b)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures	Expositions générales	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur

Systèmes clos avec des expositions occasionnelles contrôlées	points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)
Expositions générales Systèmes clos Procédé en lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC3)
Nettoyage de récipient et de conteneur	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)
Transferts par fûts/ lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 97 %)(PROC8b)
Stockage avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC2)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC16	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01mg/m3	0,00004
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,05mg/m3	0,0002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme -	6,67mg/m3	0,026

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

		systemiques		
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	13,33mg/m3	0,051
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	53,33mg/m3	0,205
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systemique	13,71mg/kg p.c./jour	0,343
PROC8a, PROC16	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a, PROC16	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systemique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systemiques	6,00mg/m3	0,023
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systemiques	12,00mg/m3	0,046

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans le carburant**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Activité	Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et englobe les activités liées à son transfert, son utilisation, la maintenance de l'équipement et la manipulation des déchets.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC1, PROC3, PROC16)
	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC2, PROC8b)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur

Expositions générales  
Systèmes clos avec des expositions occasionnelles contrôlées

Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 80 %)(PROC2)

Expositions générales (systèmes fermés)  
Procédé en lots

Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (Efficacité: 80 %)(PROC3)

Transferts de matière en vrac

Utiliser des pompes pour le fût.  
Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.  
alternativement  
Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a, PROC8b)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC3, PROC8b, PROC16	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,13mg/m3	0,0005
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	0,53mg/m3	0,002
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,33mg/m3	0,205
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	106,67mg/m3	0,440
PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,68mg/kg p.c./jour	0,017
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	16,67mg/m3	0,064
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	33,34mg/m3	0,128
PROC16	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC16	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	133,34mg/m3	0,513

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation dans le carburant**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC13: Carburants
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e, ERC9a, ERC9b**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC13: Liquide : remplissage de la voiture en carburant**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	37,5 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	3 min
	Fréquence d'utilisation	104 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Paume d'une main 210 cm <sup>2</sup>
	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation à l'extérieur

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC13: Liquide : lampe à huile**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	800 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	1 min
	Fréquence d'utilisation	104 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Paume d'une main 210 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Vitesse de ventilation par heure	0,5

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Consommateurs**

PC13 : Liquide : lampe à huile: ECETOC TRA

PC13 : Liquide : remplissage de la voiture en carburant, PC13 : Liquide : lampe à huile: ConsExpo

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC13 : Liquide : remplissage de la voiture en carburant	---	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	0,287mg/m <sup>3</sup>	---
PC13 : Liquide : remplissage de la voiture en carburant	---	Consommateur - par inhalation, court terme - systémiques	41,3mg/m <sup>3</sup>	---
PC13 : Liquide : lampe à huile	---	Consommateur, cutané, aigu et long terme, systémique	0,34mg/kg p.c./jour	---
PC13 : Liquide : lampe à huile	---	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	4,67mg/m <sup>3</sup>	---
PC13 : Liquide : lampe à huile	---	Consommateur - par inhalation, court terme - systémiques	9,34mg/m <sup>3</sup>	---

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 11: Utilisation dans des laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 80%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC10)
	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC15)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyage Laminage, Brossage Nettoyage de récipient et de conteneur	Verser avec précaution des conteneurs. Conservé les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC10)
	Activités de laboratoire petite échelle	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**Travailleurs**

PROC10, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	21,94mg/kg p.c./jour	0,549
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	53,34mg/m3	0,205
PROC15	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m3	0,026
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation dans des laboratoires**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC10)
	Zone de la peau exposée	Une main, face seulement. 240 cm <sup>2</sup> (PROC15)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyage Laminage, Brossage	Verser avec précaution des conteneurs. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC10)
	Activités de laboratoire petite échelle	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 80 %)(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC10, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC10	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC15	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	13,33mg/m3	0,051
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m3	0,103

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 13: Utilisation dans des applications antigel et dégivrantes**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC4: Produits antigel et de dégivrage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Lavage des fenêtres de voiture**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 2,5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	100 g
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	2 h
	Fréquence d'utilisation	102 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Mains et avant-bras 1900 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Vitesse de ventilation par heure	0,5
		Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m <sup>3</sup> ) en présence d'une ventilation typique.

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC4: Dégivreur de serrures**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	16,2 g

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	1 h
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	15 m <sup>3</sup>
	Vitesse de ventilation par heure	2,5

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Consommateurs**

ECETOC TRA consumer v3. Le modèle ConsExpo a été utilisé pour estimer l'exposition du consommateur sauf si spécifié différemment.

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 14: Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur	
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Verser avec précaution des conteneurs. Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(PROC2)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**Travailleurs**

PROC2: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC2	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	1,37mg/kg p.c./jour	0,034
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	6,67mg/m <sup>3</sup>	0,026
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	26,67mg/m <sup>3</sup>	0,103

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 15: Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC9b**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 4 h (PROC4)
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/ an (PROC5, PROC8a, PROC8b)
	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (PROC5, PROC8a, PROC8b)	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Deux mains, face seulement. 480 cm <sup>2</sup> (PROC4, PROC5, PROC8b)
	Zone de la peau exposée	Deux mains 960 cm <sup>2</sup> (PROC8a)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. (PROC5, PROC8a, PROC8b)	
	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 80 %)(PROC4)	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b: ECETOC TRA worker v3

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC4	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	6,86mg/kg p.c./jour	0,171
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	40,00mg/m3	0,154
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	160,00mg/m3	0,615
PROC5, PROC8a	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,68mg/kg p.c./jour	0,017
PROC5, PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	33,33mg/m3	0,128
PROC5, PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	66,67mg/m3	0,256
PROC8b	---	Travailleur - cutané - aigu et long terme - systémique	0,34mg/kg p.c./jour	0,008
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	16,67mg/m3	0,064
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, court terme - systémiques	33,34mg/m3	0,128

**4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Environnement

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 16: Utilisation dans des opérations de forage et de production en champs pétroliers et gaziers**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	> 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Transferts de matière en vrac	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a, PROC8b)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC8a, PROC8b)
	Opérations de perçage du sol Expositions générales	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC4)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

	Systèmes clos	
	Opérations de perçage du sol Expositions générales Systèmes ouverts	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC4)
	Fonctionnement des équipements de filtration des solides	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC4)
	Traitement et élimination des filtrats solides	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.(PROC3)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.(PROC5)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.(PROC2, PROC8a, PROC8b)
	Procédé en lots avec des expositions occasionnelles contrôlées	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC3)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement.

**Travailleurs**

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Méthanol**

Version 2.0

Date d'impression 07.11.2018

Date de révision 07.11.2018

risques appropriées et propres à un site donné.

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH**

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION</b>		
<b>nom</b>	<b>BRENNTAG N.V.</b>	<b>BRENNTAG Nederland B.V.</b>
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht
pays	Belgique	Les Pays Bas
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944
numéro de fax	+32 (0)56 77 57 11	+31 (0)78 65 44 919
site web	www.brenntag.be	www.brenntag.nl
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières	
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01
procédure de rappel	Oui	
numéro d'urgence (24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944
<b>SYSTEMES DE QUALITÉ</b>		
ISO 9001	Oui	Oui
ISO 14001	Oui	Oui
ISO 22000	Oui	Oui
FSSC 22000	Oui	Oui
GMP+ -feed	Oui	Oui
OHSAS18001	-	Oui
ESAD	Oui	Oui
autres	-	AEO